



Pass'Sport Club

Charte Pass'Sport : Responsabilité Familles

RESPONSABILITÉ

Votre enfant est placé, durant la séance, sous la responsabilité de l'association sportive ou de la Ville. Ces dernières ont souscrit une assurance liée à l'organisation et à la pratique de sa discipline dans la limite du temps de séance prévu. Il arrive néanmoins que certains accidents fassent appel à votre responsabilité civile.

Les associations sportives et la Ville ne sont pas responsables de votre enfant avant et après les horaires prévus de la séance. Il est donc indispensable d'être à l'heure en fin de séance de manière à ce que vos enfants ne soient pas livrés à eux-mêmes.

OBLIGATIONS SPORTIVES

- Il est indispensable de se munir d'une tenue adaptée à la pratique de la discipline choisie (chaque club vous donnera des consignes propres à l'activité).
- Il est nécessaire d'être à l'heure à chaque séance.
- Il est important d'être présent à toutes les séances. L'inscription est un engagement pour une année complète.
- Il est essentiel d'avoir un bon comportement durant la séance et de respecter les consignes de l'éducateur (l'association se réserve le droit d'exclure un enfant irrespectueux).